

Site cinématique

Rapport d'activité 2013

SAINT DIE

OGF

SAINT DIE

1. PRESENTATION GENERALE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

1.1. Les caractéristiques générales de la délégation de service public

- 1.1.1. Objet et étendue de la délégation
- 1.1.2. Autorité délégante
- 1.1.3. Délégataire
- 1.1.4. Organigramme nominatif des dirigeants
- 1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat

1.2. Les caractéristiques intrinsèques du service

- 1.2.1. Les services fournis
- 1.2.2. Les installations
- 1.2.3. Le partage des charges entre le délégataire et le délégant

2. LE RAPPORT ANNUEL, PREMIERE PARTIE : LE COMPTE RENDU FINANCIER

2.1. Compte de résultat

2.2. Compte rendu bilantiel sur les biens et immobilisations

- 2.2.1. Etat de variation du patrimoine
- 2.2.2. Compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué
- 2.2.3. Programme contractuel d'investissements
- 2.2.4. Autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année
- 2.2.5. Inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et des biens de reprise

2.3. Engagements financiers

- 2.3.1. Les engagements à incidences financières en matière de personnels
- 2.3.2. Les engagements à incidences en matière de personnels

3. LE RAPPORT ANNUEL, DEUXIEME PARTIE : L'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

3.1. Analyse des cases vendues

4. LE RAPPORT ANNUEL, ANNEXE : LES CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE

4.1. Le compte rendu technique

- 4.1.1. Les horaires d'ouverture
- 4.1.2. Les moyens en personnel

4.2. Le compte rendu financier

- 4.2.1. Les tarifs
- 4.2.2. La révision des tarifs

SAINT DIE

1. PRESENTATION GENERALE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

1.1. LES CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

1.1.1. Objet et étendue de la délégation

La délégation de service public a pour objet l'aménagement et l'exploitation du site cinéraire de la ville de Saint-Dié des Vosges. Cela comprend :

- la réalisation du site cinéraire,
- l'exploitation du site,
- la gestion administrative des emplacements cinéraires.

1.1.2. Autorité délégante

Ville de Saint-Dié des Vosges (88).

1.1.3. Délégataire

OGF

Société anonyme au capital de 40.904.385 €

RCS Paris B 542 076 799

Siège social : 31, rue de Cambrai – 75019 Paris

Habilitation n°12-75-001

1.1.4. Organigramme nominatif des dirigeants

Président-directeur général : M. Philippe LEROUGE

Directeur délégué : M. Philippe BARNOLE

Directeur de secteur opérationnel : M. Jérôme GUERIN

1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat

La durée du contrat est de 25 ans à compter du 10 mai 1995. Le contrat prendra fin le 9 mai 2020.

1.2. LES CARACTERISTIQUES INTRINSEQUES DU SERVICE

1.2.1. Les services fournis

Le délégataire assure le service de l'ouverture et de la fermeture des emplacements cinéraires dans le site, situé dans le cimetière Rive Gauche du quartier de Foucharupt.

Il assure également les opérations de dispersion des cendres au Jardin du Souvenir, ainsi que les opérations de dépôt et de transfert de cendres dans le site cinéraire.

1.2.2. Les installations

Les équipements sont composés de :

- modules de columbariums « SYCOMORE » réalisés en granit Rose de la Clarté.
- une stèle modèle « ROCHER » pour matérialiser le Jardin du Souvenir.

SAINT DIE

1.2.3. Le partage des charges entre le délégataire et le délégant

La ville de Saint-Dié des Vosges a mis à disposition du délégataire les terrains nécessaires à la création du site cinéraire

Le délégataire assure à ses frais les missions qui lui ont été confiées. Il est chargé de l'entretien des équipements cinéraires.

2. LE RAPPORT ANNUEL, PREMIERE PARTIE : LE COMPTE RENDU FINANCIER

2.1. COMPTE DE RESULTAT

Période du 1er janvier au 31 décembre : 2012 2013

Nombre de cases de columbariums vendues : 10 9

	2012	% du C.A.	2013	% du C.A.
1. PRODUITS D'EXPLOITATION	EUROS		EUROS	
Chiffre d'affaires droits d'occupation	6 086		5 477	
Chiffre d'affaires droits d'accès	270		339	
TOTAL PRODUITS	6 356		5 816	
2. CHARGES D'EXPLOITATION				
Autres achats et charges externes				
Fournitures administratives	106	2,24%	108	1,86%
Assurance	53	1,12%	54	0,93%
Frais postaux et Telecom	4	0,08%	11	0,19%
Sous-total	163	3,45%	173	2,98%
Charges de personnel				
Personnel (charges administratives)	112	2,37%	252	4,33%
Personnel pour les ouvertures de cases	48	1,01%	109	1,87%
Charges sociales	235	4,96%	529	9,10%
Sous-total	395	8,34%	890	15,29%
Frais d'administration générale	540	8,50%	494	8,50%
Dotations aux amortissements				
Amortissements techniques	1 514	23,82%	1 318	22,66%
Sous-total	1 514	23,82%	1 318	22,66%
TOTAL CHARGES	2 613	44,11%	2 875	49,43%
RESULTAT COURANT AVANT IS	3 743	58,89%	2 941	50,57%
Impôt société	1 351	21,26%	1 118	19,22%
RESULTAT NET	2 392	37,63%	1 824	31,35%

SAINT DIE

Commentaires sur le compte d'exploitation

Chiffre d'affaires du compte d'exploitation :

Le chiffre d'affaires 2013 s'élève à 5.815,86€ pour 9 cases de columbarium vendues (dont 1 case qui a été reprise par un nouveau concessionnaire et 4 renouvellements de concessions). Le chiffre d'affaires de 2012 s'élevait à 6.356,28€ pour 10 cases de columbarium dont 1 reprise et 6 renouvellements.

Charges du compte d'exploitation :

Fournitures administratives : ce poste est évalué forfaitairement à 102€ en 2010 (papier, photos...). Ce montant est inflaté à 2% depuis cette date.

Assurances : la prime d'assurance responsabilité civile est estimée à 51€ en 2010. Ce montant est inflaté à 2% depuis cette date.

Frais postaux et télécom : Estimés à 2 timbres par opération.

Salaires et charges : les salaires sont décomposés entre le temps passé pour les charges administratives (2 heures par dossier) et le temps passé par les marbriers pour les ouvertures de cases (1 heure par opération). Les coûts salariaux sont inflatés de 2% entre 2012 et 2013.

Frais d'administration générale : Ils recouvrent l'assistance administrative assurée par les différents services d'OGF en matière d'encadrement, de comptabilité, finance, ressources humaines, qualité, gestion des achats, juridique, direction des travaux, direction des collectivités... Ils sont égaux à 8,5 % des produits d'exploitation pour 2013.

Dotations aux amortissements : Les cases de columbariums sont amorties sur une durée de 8 ans. Les montants indiqués correspondent aux dotations annuelles.

Le compte d'exploitation indique à titre d'information l'incidence de l'impôt sur les sociétés calculé au taux de 38%.

2.2. COMPTE RENDU BILANTIEL SUR LES BIENS ET IMMOBILISATIONS

2.2.1. Etat de variation de patrimoine

Il n'y a pas eu de pose de columbarium en 2013.

2.2.2. Compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué

Le site cinéraire comprend 14 modules de columbarium totalisant 102 cases. A fin 2013, aucune case n'était disponible.

SAINT DIE

2.2.3. Programme contractuel d'investissements

Les cases de columbarium sont implantées par tranches au fur et à mesure des besoins.

2.2.4. Autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année

Il n'y a pas eu d'investissement en 2013.

2.2.5. Inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et des biens de reprise

Les cases de columbarium du site cinéraire constituent des biens de retour.

2.3. ENGAGEMENTS FINANCIERS

2.3.1. Les engagements à incidences financières nécessaires à la continuité

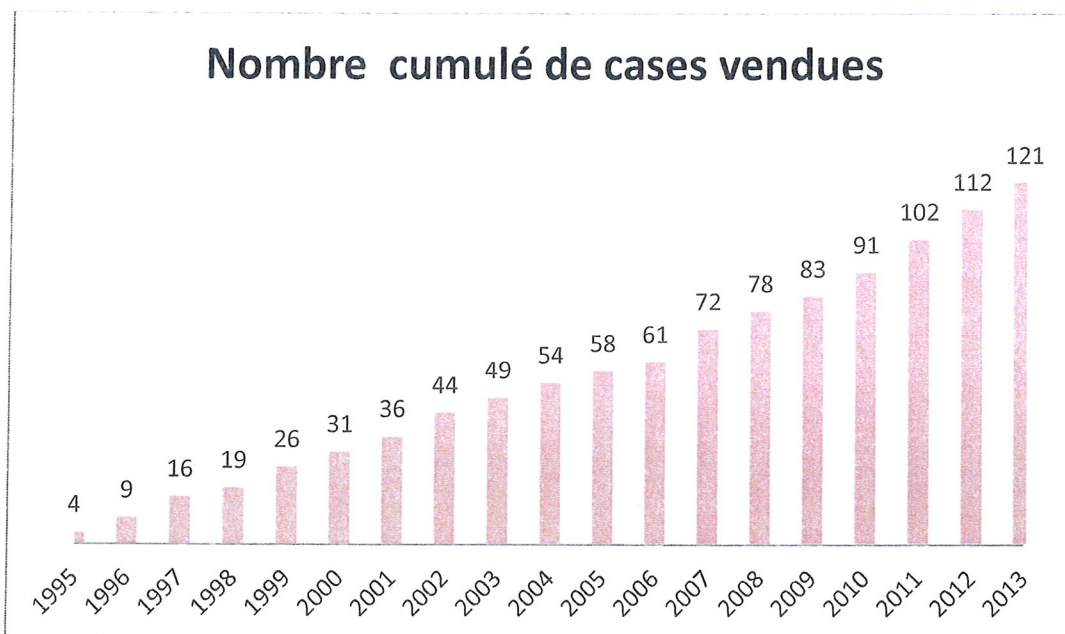
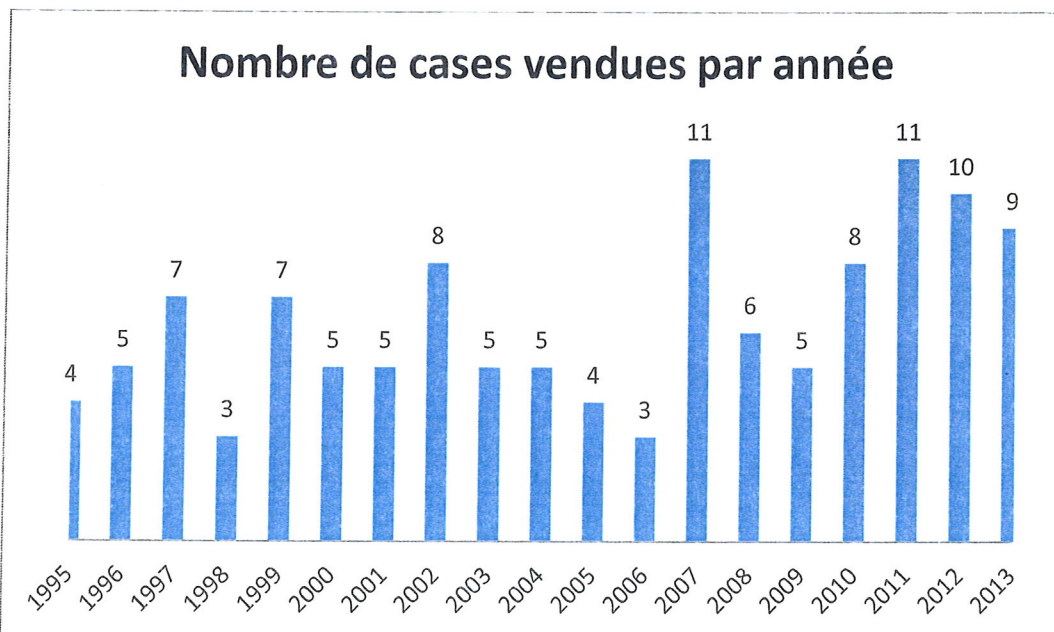
Tous les biens acquis par le délégataire dans le cadre du contrat de délégation ayant été autofinancés, il n'y a ni emprunt ni engagement de crédit bail.

2.3.2. Les engagements à incidences financières en matière de personnels

Le délégataire comptabilise ses engagements sociaux : indemnités de fin de carrière, frais médicaux des salariés retraités et médailles du travail.

3. LE RAPPORT ANNUEL, DEUXIEME PARTIE : L'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

3.1. ANALYSE DES CASES VENDUES



SAINT DIE

4. LE RAPPORT ANNUEL, ANNEXE : LES CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE

4.1. LE COMPTE RENDU TECHNIQUE

4.1.1. Les horaires d'ouverture

Le site cinéraire qui est situé dans le cimetière Rive Gauche du quartier de Foucharupt, suit les mêmes horaires que ceux du cimetière.

4.1.2. Les moyens en personnel

Une personne concourt à l'exploitation, du site. Selon les besoins, il est fait appel aux marbriers de l'entreprise notamment pour la pose des columbariums et pour les ouvertures et fermetures de cases.

4.2. LE COMPTE RENDU FINANCIER

4.2.1. Les tarifs

Les tarifs pratiqués :

- Droit d'occupation : 727,86€ TTC pour une durée de 15 ans
- Droit d'accès (ouverture de case) : 80,87€ TTC

4.2.2. La révision des tarifs

Les tarifs à l'origine du contrat étaient les suivants :

- Droit d'occupation : 650,89€ TTC pour une durée de 15 ans
- Droit d'accès (ouverture de case) : 72,32€ TTC

Depuis le 1er janvier 2002, les tarifs n'ont pas été révisés.